



# LES MASQUES DE LA HONTE

## LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS AVANT TOUT !

**FO Pénitentiaire** a été saisi par plusieurs de ses bureaux locaux afin de remonter un dysfonctionnement gravissime pour la sécurité des personnels de l'Administration Pénitentiaire.

### EN EFFET, IL SEMBLERAIT QUE LA DOTATION DE MASQUE SE FASSE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES À MOINDRE COÛT.

La direction de l'Administration Pénitentiaire dote actuellement certains établissements de masques du modèle « **Accu Fit** » qui sont fabriqués par l'entreprise chinoise « **MEDICOM** ».

Il suffit de se rendre sur le site internet du fabricant pour découvrir à quelle utilisation ils sont destinés : principalement à l'industrie électronique. Selon le fabricant, **ces masques fournissent « une protection contre les particules et les aérosols exempts d'huile. »**



**Pour FO Pénitentiaire, cette entourage mesquine qui met en danger l'ensemble des personnels pénitentiaires est inacceptable.**

La note du 31 mars 2020, relative au déploiement des masques de protection pour l'ensemble des personnels exerçant au quotidien auprès de la population pénale est pourtant très claire ! **C'est à minima une dotation de deux masques CHIRURGICAUX par agent et par service qui doit être opérée !**

D'ailleurs, pendant l'audience au Conseil d'État du 1er avril 2020, initiée par **FORCE OUVRIÈRE**, le ministère de la Justice a pris des engagements devant le juge des référés en rappelant ce déploiement et cette obligation. **Cet engagement, lui a permis d'éviter une condamnation, rappelons-le !**

Le ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire se croient-ils au-dessus des lois pour tromper le Conseil d'État en marchant ainsi sur les institutions de la République ?

### CETTE MISE EN DANGER DES PERSONNELS EST INACCEPTABLE !



**FO Pénitentiaire** exige le retrait immédiat de ce type de masque, qui ne protège en rien les personnels et demande son remplacement par des masques **CHIRURGICAUX**.

**FO Pénitentiaire** rappelle la responsabilité pénale des chefs d'établissements quant au déploiement de matériaux et d'équipements de sécurité sanitaire aux fonctionnaires sous leur autorité. Le réapprovisionnement et l'assurance du stock en va aussi de leurs obligations.

**FO Pénitentiaire** ne manquera pas de saisir la justice dans le cas où cette mascarade ne cesserait pas immédiatement !

**FO Pénitentiaire** saisit immédiatement le ministre de la Justice et le directeur de l'Administration Pénitentiaire face à cette situation **INACCEPTABLE, HONTEUSE et SCANDALEUSE** mais surtout **DANGEREUSE !**

### LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS VAUT-ELLE SI PEU AUX YEUX DE NOS DIRIGEANTS ?

FO Pénitentiaire – le 15 avril 2020.

